

Démarche : PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de séjour "vie professionnelle et étudiante" (non traitée sur l'ANEF)

Organisme : Direction de l'immigration et de l'intégration

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Vous devez être domicilié(e) dans une commune du département de la Moselle si vous souhaitez déposer un dossier de première demande ou de renouvellement de carte de séjour.

Ce formulaire vous permet de déposer une première demande ou une demande de renouvellement de titre de séjour lorsque le dépôt en ligne n'est pas encore disponible sur le site de l'ANEF. Vous êtes concerné(e) si votre demande porte sur l'une des références de titre de séjour listées ci-dessous :

- Certificat de résidence pour Algérien d'1 ou 2 an(s) Immigration professionnelle / Étudiant / Stagiaire (1ère demande et renouvellement)
- Carte de séjour temporaire portant la mention « salarié », « travailleur temporaire », « entrepreneur/profession libérale »
- stagiaire (1ère demande et renouvellement)
- jeune au pair (1ère demande et renouvellement)

À noter : La préfecture ne traitera plus les dossiers reçus sous format papier. En cas de difficultés avérées pour déposer votre demande via le site Démarches Simplifiées, vous pourrez être reçu(e) en préfecture ou en sous-préfecture, sur rendez-vous.

Un contrôle vigilant sera exercé par les services de la préfecture pour vérifier l'authenticité des pièces présentées lors du rendez-vous.

La production de faux documents entraînerait le rejet du dossier et vous exposerait à d'éventuelles poursuites judiciaires (articles 441-1 à 441-2 du code pénal).

Bureau de l'admission au séjour – Préfecture de la Moselle

Explication

Un tutoriel est à votre disposition pour mieux comprendre comment fonctionne le site [demarches-simplifiees.fr](https://doc.demarches-simplifiees.fr) : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

Explication

Ce formulaire vous permet de déposer une première demande ou une demande de renouvellement de titre de séjour lorsque le dépôt en ligne n'est pas encore disponible sur le site de l'ANEF. Vous êtes concerné(e) si votre demande porte sur l'une des

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de séjour
références de titre de séjour listées ci-dessous :

- Certificat de résidence pour Algérien d'1 ou 2 an(s) Immigration professionnelle / Stagiaire (1ère demande et renouvellement)
- Carte de séjour temporaire portant la mention « salarié »
- Carte de séjour temporaire portant la mention « travailleur temporaire »
- Carte de séjour temporaire portant la mention « entrepreneur/profession libérale »
- Stagiaire (1ère demande et renouvellement)
- Jeune au pair (1ère demande et renouvellement)
- Recherche d'emploi ou création d'entreprise
- Titre de séjour "étudiant" après un visa "mineur scolarisé" ou "étudiant-concours"

À noter : La préfecture ne traitera plus les dossiers reçus sous format papier. En cas de difficultés avérées pour déposer votre demande via le site Démarches Simplifiées, vous pourrez être reçu(e) en préfecture ou en sous-préfecture, sur rendez-vous.

TITRE DE SÉJOUR DEMANDÉ

Veuillez indiquer s'il s'agit :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Première demande de titre de séjour

☐ Renouvellement de titre de séjour

Sélectionner la référence de titre de séjour sollicitée :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Certificat de résidence pour Algérien d'1 ou 2 an(s) Immigration professionnelle / Stagiaire (1ère demande et renouvellement)

☐ Carte de séjour temporaire portant la mention « salarié »

☐ Carte de séjour temporaire portant la mention « travailleur temporaire »

☐ Carte de séjour portant la mention « entrepreneur/profession libérale »

☐ Stagiaire (1ère demande et renouvellement)

☐ Jeune au pair (1ère demande et renouvellement)

☐ Recherche d'emploi ou création d'entreprise

☐ Titre de séjour "étudiant" après un visa "mineur scolarisé" ou "étudiant-concours"

Quelle est la préfecture/sous-préfecture la plus proche de mon domicile?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Préfecture de la Moselle (Metz)

☐ Sous-préfecture de Forbach Boulay Moselle

☐ Sous-préfecture de Thionville

JE CERTIFIE :

Ne pas avoir déposé une autre demande de titre de séjour sur un autre fondement.

Cochez la mention applicable

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de s

☐ Oui

☐ Non

ETAT CIVIL

Numéro d'étranger

Il s'agit d'un numéro à 10 chiffres ou "numéro personnel" sur les nouveaux titres de séjour ou suite à la validation de votre visa.

Le numéro étranger est composé de 10 chiffres situé sur la droite du titre de séjour ou au dessus de la photo sur le récépissé.

Etat civil

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom de naissance

Nom d'usage

Vous pouvez utiliser un nom d'usage dans la vie quotidienne.

Le nom d'usage est facultatif.

Le nom d'usage ne remplace pas le nom de famille.

Vous pouvez utiliser comme nom d'usage le nom de votre époux(se) ou le nom du parent qui ne vous a pas transmis son nom à la naissance.

Prénom(s)

Si vous n'avez pas de prénoms, merci d'indiquer NÉANT.

Nationalité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ AFGHANE

☐ ALBANAISE

☐ ALGERIENNE

☐ ALLEMANDE

☐ AMERICAINE

☐ ANDORRANE

☐ ANGOLAISE

☐ ANTIGUAISE ET BARBUDIENNE

☐ ARGENTINE

- ☐ ARMENIENNE
- ☐ AUSTRALIENNE
- ☐ AUTRICHIENNE
- ☐ AZERBAIDJANAISE
- ☐ BAHAMIENNE
- ☐ BAHREINIENNE
- ☐ BANGLADAISE
- ☐ BARBADIENNE
- ☐ BELGE
- ☐ BELIZIENNE
- ☐ BENINOISE
- ☐ BERMUDES
- ☐ BHOUTANAISE
- ☐ BIELORUSSE
- ☐ BIRMANE
- ☐ BISSAO-GUINEENNE
- ☐ BOLIVIENNE
- ☐ BOSNIAQUE
- ☐ BOTSWANEENNE
- ☐ BRESILIENNE
- ☐ BRITANNIQUE
- ☐ BRITANNIQUE
- ☐ BRUNEIENNE
- ☐ BULGARE
- ☐ BURKINABE
- ☐ BURUNDAISE
- ☐ CAIMAN
- ☐ CAMBODGIENNE
- ☐ CAMEROUNAISE
- ☐ CANADIENNE
- ☐ CAP-VERDIENNE
- ☐ CENTRAFRICAINE

☐ CHILIENNE

☐ CHINOISE

☐ CHYPRIOTE TURQUE

☐ COLOMBIENNE

☐ COMORIENNE

☐ CONGOLAISE (B)

☐ CONGOLAISE (K)

☐ COSTARICAINE

☐ CROATE

☐ CUBAINE

☐ DANOISE

☐ DJIBOUTIENNE

☐ DOMINICAINE

☐ DOMINQUAISE

☐ EGYPTIENNE

☐ EMIRIENNE

☐ EQUATO-GUINEENNE

☐ EQUATORIENNE

☐ ERYTHREENNE

☐ ESPAGNOLE

☐ ESTONIENNE

☐ ETHIOPIENNE

☐ FIDJIENNE

☐ FINLANDAISE

☐ FRANCAISE

☐ GABONAISE

☐ GAMBIENNE

☐ GEORGIENNE

☐ GHANEENNE

☐ GRECQUE

☐ GRENADIENNE

☐ GUATEMALTEQUE

☐ GUINEENNE

☐ GUYANIENNE

☐ HAITIENNE

☐ HONDURIENNE

☐ HONG KONG

☐ HONGROISE

☐ INDIENNE

☐ INDONESIENNE

☐ IRANIENNE

☐ IRAQUIENNE

☐ IRLANDAISE

☐ ISRAELIENNE

☐ ITALIENNE

☐ IVOIRIENNE

☐ JAMAQUAINE

☐ JAPONAISE

☐ JORDANIENNE

☐ KAZAKHE

☐ KENYANE

☐ KIRGHIZE

☐ KIRIBATIENNE

☐ KITTITIENNE ET NEVICIENNE

☐ KOSOVARE

☐ KOWEITIENNE

☐ KURDE

☐ LAOTIENNE

☐ LESOTHANE

☐ LETTONE

☐ LIBANAISE

☐ LIBERIENNE

☐ LIBYENNE

☐ LITUANIENNE

- ☐ MACAO
- ☐ MACEDONIENNE
- ☐ MALAISIENNE
- ☐ MALAWIENNE
- ☐ MALDIVIENNE
- ☐ MALGACHE
- ☐ MALIENNE
- ☐ MALTAISE
- ☐ MAROCAINE
- ☐ MARSHALLAISE
- ☐ MAURICIENNE
- ☐ MAURITANIENNE
- ☐ MEXICAINE
- ☐ MICRONESIENNE
- ☐ MOLDAVE
- ☐ MONEGASQUE
- ☐ MONGOLE
- ☐ MONTENEGRINE
- ☐ MOZAMBICAINE
- ☐ NAMIBIENNE
- ☐ NAURUANE
- ☐ NEERLANDAISE
- ☐ NEO-ZELANDAISE
- ☐ NEPALAISE
- ☐ NICARAGUAYENNE
- ☐ NIGERIANE
- ☐ NIGERIENNE
- ☐ NORD-COREENNE
- ☐ NORVEGIENNE
- ☐ OMANAISE
- ☐ OUGANDAISE
- ☐ OUZBEKE

☐ PAKISTANAISE

☐ PALAUANE

☐ PALESTINIENNE

☐ PANAMEENNE

☐ PAPOUANE-NEO-GUINEENNE

☐ PARAGUAYENNE

☐ PERUVIENNE

☐ PHILIPPINE

☐ POLONAISE

☐ PORTUGAISE

☐ QATARIENNE

☐ ROUMAINE

☐ RUSSE

☐ RWANDAISE

☐ SAINTE-HELENE

☐ SAINT-LUCIENNE

☐ SAINT-VINCENTAISE ET GRENADINE

☐ SALOMONAISE

☐ SALVADORIENNE

☐ SAMOANE

☐ SANTOMEENNE

☐ SAOUDIENNE

☐ SENEGALAISE

☐ SERBE

☐ SERBO-MONTENEGRINE

☐ SEYCHELLOISE

☐ SIERRA-LEONAISE

☐ SINGAPOURIENNE

☐ SLOVAQUE

☐ SLOVENE

☐ SOMALIENNE

☐ SOUDANAISE

- ☐ SRI-LANKAISE
- ☐ SUD-AFRICAINE
- ☐ SUD-COREENNE
- ☐ SUEDOISE
- ☐ SUISSE
- ☐ SURINAMAISE
- ☐ SWAZIE
- ☐ SYRIENNE
- ☐ TADJIKE
- ☐ TAIWANAISE
- ☐ TANZANIENNE
- ☐ TCHADIENNE
- ☐ TCHEQUE
- ☐ THAILANDAISE
- ☐ TIBETAINE
- ☐ TIMORAISE
- ☐ TOGOLAISE
- ☐ TONGUIENNE
- ☐ TRINIDADIENNE
- ☐ TUNISIENNE
- ☐ TURKMENE
- ☐ TURKS ET CAICOS
- ☐ TURQUE
- ☐ TUVALUANE
- ☐ UKRAINIENNE
- ☐ URUGUAYENNE
- ☐ VANUATUANE
- ☐ VENEZUELIENNE
- ☐ VIETNAMIENNE
- ☐ YEMENITE
- ☐ ZAMBIENNE
- ☐ ZIMBABWEENNE

Date de naissance

Téléphone portable

Ce numéro sera utilisé pour vous informer de l'état d'avancement de votre dossier. Il est important d'aviser la préfecture en cas de changement de numéro de téléphone.

Adresse mail

Il est important d'aviser la préfecture en cas de changement d'adresse mail.

Adresse de résidence

Commune de résidence

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Aboncourt (57001)
- ☐ Aboncourt-sur-Seille (57002)
- ☐ Abreschviller (57003)
- ☐ Achain (57004)
- ☐ Achen (57006)
- ☐ Adaincourt (57007)
- ☐ Adelange (57008)
- ☐ Ajoncourt (57009)
- ☐ Alaincourt-la-Côte (57010)
- ☐ Albestroff (57011)
- ☐ Algrange (57012)
- ☐ Alsting (57013)
- ☐ Altrippe (57014)
- ☐ Altviller (57015)
- ☐ Alzing (57016)
- ☐ Amanvillers (57017)
- ☐ Amelécourt (57018)
- ☐ Amnéville (57019)
- ☐ Ancerville (57020)
- ☐ Ancy-Dornot (57021)
- ☐ Angevillers (57022)
- ☐ Antilly (57024)
- ☐ Anzeling (57025)

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de s

- ☐ Apach (57026)
- ☐ Argancy (57028)
- ☐ Arraincourt (57027)
- ☐ Arriance (57029)
- ☐ Arry (57030)
- ☐ Ars-Laquenexy (57031)
- ☐ Ars-sur-Moselle (57032)
- ☐ Arzviller (57033)
- ☐ Aspach (57034)
- ☐ Assenoncourt (57035)
- ☐ Attiloncourt (57036)
- ☐ Aube (57037)
- ☐ Audun-le-Tiche (57038)
- ☐ Augny (57039)
- ☐ Aulnois-sur-Seille (57040)
- ☐ Aumetz (57041)
- ☐ Avricourt (57042)
- ☐ Ay-sur-Moselle (57043)
- ☐ Azoudange (57044)
- ☐ Bacourt (57045)
- ☐ Baerenthal (57046)
- ☐ Bambiderstroff (57047)
- ☐ Le Ban-Saint-Martin (57049)
- ☐ Bannay (57048)
- ☐ Barchain (57050)
- ☐ Baronville (57051)
- ☐ Barst (57052)
- ☐ Basse-Ham (57287)
- ☐ Basse-Rentgen (57574)
- ☐ Bassing (57053)
- ☐ Baudrecourt (57054)
- ☐ Bazoncourt (57055)

☐ Bébing (57056)

☐ Béchy (57057)

☐ Behren-lès-Forbach (57058)

☐ Bellange (57059)

☐ Belles-Forêts (57086)

☐ Bénestroff (57060)

☐ Béning-lès-Saint-Avoid (57061)

☐ Berg-sur-Moselle (57062)

☐ Bérig-Vintrange (57063)

☐ Berling (57064)

☐ Bermering (57065)

☐ Berthelming (57066)

☐ Bertrange (57067)

☐ Berviller-en-Moselle (57069)

☐ Bettange (57070)

☐ Bettborn (57071)

☐ Bettelainville (57072)

☐ Betting (57073)

☐ Bettviller (57074)

☐ Beux (57075)

☐ Beyren-lès-Sierck (57076)

☐ Bezange-la-Petite (57077)

☐ Bibiche (57079)

☐ Bickenholtz (57080)

☐ Bidestroff (57081)

☐ Biding (57082)

☐ Bining (57083)

☐ Bioncourt (57084)

☐ Bionville-sur-Nied (57085)

☐ Bisten-en-Lorraine (57087)

☐ Bistroff (57088)

☐ Bitche (57089)

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de s

☐ Blanche-Eglise (57090)

☐ Blies-Ébersing (57092)

☐ Blies-Guersviller (57093)

☐ Bliesbruck (57091)

☐ Boucheporn (57095)

☐ Boulange (57096)

☐ Boulay-Moselle (57097)

☐ Bourdonnay (57099)

☐ Bourgaltroff (57098)

☐ Bourscheid (57100)

☐ Bousbach (57101)

☐ Bousse (57102)

☐ Bousseviller (57103)

☐ Boust (57104)

☐ Boustroff (57105)

☐ Bouzonville (57106)

☐ Bréhain (57107)

☐ Breidenbach (57108)

☐ Breistroff-la-Grande (57109)

☐ Brettnach (57110)

☐ Bronvaux (57111)

☐ Brouck (57112)

☐ Brouderdorff (57113)

☐ Brouviller (57114)

☐ Brulange (57115)

☐ Buchy (57116)

☐ Buding (57117)

☐ Budling (57118)

☐ Buhl-Lorraine (57119)

☐ Burlioncourt (57120)

☐ Burtoncourt (57121)

☐ Cappel (57122)

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de s

- ☐ Carling (57123)
- ☐ Cattenom (57124)
- ☐ Chailly-lès-Ennery (57125)
- ☐ Chambrey (57126)
- ☐ Chanville (57127)
- ☐ Charleville-sous-Bois (57128)
- ☐ Charly-Oradour (57129)
- ☐ Château-Bréhain (57130)
- ☐ Château-Rouge (57131)
- ☐ Château-Salins (57132)
- ☐ Château-Voué (57133)
- ☐ Châtel-Saint-Germain (57134)
- ☐ Chémery-les-Deux (57136)
- ☐ Cheminot (57137)
- ☐ Chenois (57138)
- ☐ Chérisey (57139)
- ☐ Chesny (57140)
- ☐ Chicourt (57141)
- ☐ Chieulles (57142)
- ☐ Clouange (57143)
- ☐ Cocheren (57144)
- ☐ Coin-lès-Cuvry (57146)
- ☐ Coin-sur-Seille (57147)
- ☐ Coincy (57145)
- ☐ Colligny-Maizery (57148)
- ☐ Colmen (57149)
- ☐ Condé-Northen (57150)
- ☐ Conthil (57151)
- ☐ Contz-les-Bains (57152)
- ☐ Corny-sur-Moselle (57153)
- ☐ Coume (57154)
- ☐ Courcelles-Chaussy (57155)

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de s

☐ Courcelles-sur-Nied (57156)

☐ Craincourt (57158)

☐ Créhange (57159)

☐ Creutzwald (57160)

☐ Cutting (57161)

☐ Cuvry (57162)

☐ Dabo (57163)

☐ Dalem (57165)

☐ Dalhain (57166)

☐ Dalstein (57167)

☐ Danne-et-Quatre-Vents (57168)

☐ Dannelbourg (57169)

☐ Delme (57171)

☐ Denting (57172)

☐ Desseling (57173)

☐ Destry (57174)

☐ Diane-Capelle (57175)

☐ Diebling (57176)

☐ Diesen (57765)

☐ Dieuze (57177)

☐ Diffembach-lès-Hellimer (57178)

☐ Distroff (57179)

☐ Dolving (57180)

☐ Domnom-lès-Dieuze (57181)

☐ Donjeux (57182)

☐ Donnelay (57183)

☐ Ébersviller (57186)

☐ Éblange (57187)

☐ Éguelshardt (57188)

☐ Eincheville (57189)

☐ Elvange (57190)

☐ Elzange (57191)

☐ Enchenberg (57192)

☐ Ennery (57193)

☐ Entringe (57194)

☐ Epping (57195)

☐ Erching (57196)

☐ Ernestviller (57197)

☐ Erstroff (57198)

☐ Escherange (57199)

☐ Les Étangs (57200)

☐ Etting (57201)

☐ Etzling (57202)

☐ Évrange (57203)

☐ Failly (57204)

☐ Falck (57205)

☐ Fameck (57206)

☐ Farébersviller (57207)

☐ Farschviller (57208)

☐ Faulquemont (57209)

☐ Fénétrange (57210)

☐ Fèves (57211)

☐ Féy (57212)

☐ Filstroff (57213)

☐ Fixem (57214)

☐ Flastroff (57215)

☐ Fleisheim (57216)

☐ Flétrange (57217)

☐ Fleury (57218)

☐ Flévy (57219)

☐ Flocourt (57220)

☐ Florange (57221)

☐ Folkling (57222)

☐ Folschviller (57224)

☐ Fonteny (57225)

☐ Fontoy (57226)

☐ Forbach (57227)

☐ Fossieux (57228)

☐ Foulcrey (57229)

☐ Fouligny (57230)

☐ Foville (57231)

☐ Francaltroff (57232)

☐ Fraquelfing (57233)

☐ Frauenberg (57234)

☐ Freistroff (57235)

☐ Frémery (57236)

☐ Frémestroff (57237)

☐ Fresnes-en-Saulnois (57238)

☐ Freybouse (57239)

☐ Freyming-Merlebach (57240)

☐ Fribourg (57241)

☐ Gandrange (57242)

☐ Garrebours (57244)

☐ Gavis (57245)

☐ Gelucourt (57246)

☐ Gerbécourt (57247)

☐ Givrycourt (57248)

☐ Glatigny (57249)

☐ Goetzenbruck (57250)

☐ Goin (57251)

☐ Gomelange (57252)

☐ Gondrexange (57253)

☐ Gorze (57254)

☐ Gosselming (57255)

☐ Gravelotte (57256)

☐ Grémecey (57257)

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de s

- ☐ Gréning (57258)
- ☐ Grindorff-Bizing (57259)
- ☐ Gros-Réderching (57261)
- ☐ Grosbliederstroff (57260)
- ☐ Grostenquin (57262)
- ☐ Grundviller (57263)
- ☐ Guebenhouse (57264)
- ☐ Guébestroff (57265)
- ☐ Guéblange-lès-Dieuze (57266)
- ☐ Guébling (57268)
- ☐ Guénange (57269)
- ☐ Guenviller (57271)
- ☐ Guermange (57272)
- ☐ Guerstling (57273)
- ☐ Guerting (57274)
- ☐ Guessling-Hémering (57275)
- ☐ Guinglange (57276)
- ☐ Guinkirchen (57277)
- ☐ Guinzeling (57278)
- ☐ Guntzviller (57280)
- ☐ Haboudange (57281)
- ☐ Hagen (57282)
- ☐ Hagondange (57283)
- ☐ Hallering (57284)
- ☐ Halstroff (57286)
- ☐ Ham-sous-Varsberg (57288)
- ☐ Hambach (57289)
- ☐ Hampont (57290)
- ☐ Han-sur-Nied (57293)
- ☐ Hangviller (57291)
- ☐ Hannocourt (57292)
- ☐ Hanviller (57294)

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de s

- ☐ Haraucourt-sur-Seille (57295)
- ☐ Hargarten-aux-Mines (57296)
- ☐ Harprich (57297)
- ☐ Harreberg (57298)
- ☐ Hartzviller (57299)
- ☐ Haselbourg (57300)
- ☐ Haspelschiedt (57301)
- ☐ Hattigny (57302)
- ☐ Hauconcourt (57303)
- ☐ Haut-Clocher (57304)
- ☐ Haute-Kontz (57371)
- ☐ Haute-Vigneulles (57714)
- ☐ Havange (57305)
- ☐ Hayange (57306)
- ☐ Hayes (57307)
- ☐ Hazembourg (57308)
- ☐ Heining-lès-Bouzonville (57309)
- ☐ Helling-lès-Fénétrange (57310)
- ☐ Hellimer (57311)
- ☐ Helstroff (57312)
- ☐ Hémilly (57313)
- ☐ Héming (57314)
- ☐ Henridorff (57315)
- ☐ Henrville (57316)
- ☐ Hérange (57317)
- ☐ Hermelange (57318)
- ☐ Herny (57319)
- ☐ Hertzing (57320)
- ☐ Hesse (57321)
- ☐ Hestroff (57322)
- ☐ Hettange-Grande (57323)
- ☐ Hilbesheim (57324)

☐ Hilsprich (57325)

☐ Hinckange (57326)

☐ Holacourt (57328)

☐ Holling (57329)

☐ Holving (57330)

☐ Hombourg-Budange (57331)

☐ Hombourg-Haut (57332)

☐ Hommarting (57333)

☐ Hommert (57334)

☐ Honskirch (57335)

☐ L'Hôpital (57336)

☐ Hoste (57337)

☐ Hottviller (57338)

☐ Hultehouse (57339)

☐ Hundling (57340)

☐ Hunting (57341)

☐ Ibigny (57342)

☐ Illange (57343)

☐ Imling (57344)

☐ Inglange (57345)

☐ Insming (57346)

☐ Insviller (57347)

☐ Ippling (57348)

☐ Jallaucourt (57349)

☐ Jouy-aux-Arches (57350)

☐ Jury (57351)

☐ Jussy (57352)

☐ Juvelize (57353)

☐ Juville (57354)

☐ Kalhausen (57355)

☐ Kanfen (57356)

☐ Kappelkinger (57357)

☐ Kédange-sur-Canner (57358)

☐ Kemplich (57359)

☐ Kerbach (57360)

☐ Kerling-lès-Sierck (57361)

☐ Kerprich-aux-Bois (57362)

☐ Kirsch-lès-Sierck (57364)

☐ Kirschnaumen (57365)

☐ Kirviller (57366)

☐ Klang (57367)

☐ Knutange (57368)

☐ Kœnigsmacker (57370)

☐ Kuntzig (57372)

☐ Lachambre (57373)

☐ Lafrimbolle (57374)

☐ Lagarde (57375)

☐ Lambach (57376)

☐ Landange (57377)

☐ Landroff (57379)

☐ Laneuveville-en-Saulnois (57381)

☐ Laneuveville-lès-Lorquin (57380)

☐ Langatte (57382)

☐ Languimberg (57383)

☐ Laning (57384)

☐ Laquenexy (57385)

☐ Laudrefang (57386)

☐ Laumesfeld (57387)

☐ Launstroff (57388)

☐ Lelling (57389)

☐ Lemberg (57390)

☐ Lemoncourt (57391)

☐ Lemud (57392)

☐ Lengelsheim (57393)

☐ Lening (57394)

☐ Lesse (57395)

☐ Lessy (57396)

☐ Ley (57397)

☐ Leyviller (57398)

☐ Lezey (57399)

☐ Lhor (57410)

☐ Lidrezing (57401)

☐ Liederschiedt (57402)

☐ Liéhon (57403)

☐ Lindre-Basse (57404)

☐ Lindre-Haute (57405)

☐ Liocourt (57406)

☐ Lixheim (57407)

☐ Lixing-lès-Rouhling (57408)

☐ Lixing-lès-Saint-Avoid (57409)

☐ Lommerange (57411)

☐ Longeville-lès-Metz (57412)

☐ Longeville-lès-Saint-Avoid (57413)

☐ Lorquin (57414)

☐ Lorry-lès-Metz (57415)

☐ Lorry-Mardigny (57416)

☐ Lostroff (57417)

☐ Loudrefing (57418)

☐ Loupershouse (57419)

☐ Loutzviller (57421)

☐ Louvigny (57422)

☐ Lubécourt (57423)

☐ Lucy (57424)

☐ Luppy (57425)

☐ Luttange (57426)

☐ Lutzelbourg (57427)

☐ Macheren (57428)

☐ Mainvillers (57430)

☐ Maizeroy (57431)

☐ Maizières-lès-Metz (57433)

☐ Maizières-lès-Vic (57434)

☐ Malaucourt-sur-Seille (57436)

☐ Malling (57437)

☐ Malroy (57438)

☐ Manderen-Ritzing (57439)

☐ Manhoué (57440)

☐ Manom (57441)

☐ Many (57442)

☐ Marange-Silvange (57443)

☐ Marange-Zondrange (57444)

☐ Marieulles (57445)

☐ Marimont-lès-Bénestroff (57446)

☐ Marly (57447)

☐ Marsal (57448)

☐ Marsilly (57449)

☐ Marthille (57451)

☐ La Maxe (57452)

☐ Maxstadt (57453)

☐ Mécleuves (57454)

☐ Mégange (57455)

☐ Meisenthal (57456)

☐ Menskirch (57457)

☐ Merschweiller (57459)

☐ Merten (57460)

☐ Métairies-Saint-Quirin (57461)

☐ Metting (57462)

☐ Metz (57463)

☐ Metzeresche (57464)

☐ Metzervisse (57465)

☐ Metzing (57466)

☐ Mey (57467)

☐ Mittelbronn (57468)

☐ Mittersheim (57469)

☐ Molring (57470)

☐ Momerstroff (57471)

☐ Moncheux (57472)

☐ Moncourt (57473)

☐ Mondelange (57474)

☐ Mondorff (57475)

☐ Monneren (57476)

☐ Montbronn (57477)

☐ Montdidier (57478)

☐ Montenach (57479)

☐ Montigny-lès-Metz (57480)

☐ Montois-la-Montagne (57481)

☐ Morhange (57483)

☐ Morsbach (57484)

☐ Morville-lès-Vic (57485)

☐ Morville-sur-Nied (57486)

☐ Moulins-lès-Metz (57487)

☐ Moussey (57488)

☐ Mouterhouse (57489)

☐ Moyenvic (57490)

☐ Moyeuvre-Grande (57491)

☐ Moyeuvre-Petite (57492)

☐ Mulcey (57493)

☐ Munster (57494)

☐ Narbéfontaine (57495)

☐ Nébing (57496)

☐ Nelling (57497)

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de s

☐ Neufchef (57498)

☐ Neufgrange (57499)

☐ Neufmoulins (57500)

☐ Neufvillage (57501)

☐ Neunkirchen-lès-Bouzonville (57502)

☐ Niderhoff (57504)

☐ Niderviller (57505)

☐ Niederstinzel (57506)

☐ Niedervisse (57507)

☐ Nilvange (57508)

☐ Nitting (57509)

☐ Noisseville (57510)

☐ Norroy-le-Veneur (57511)

☐ Nouilly (57512)

☐ Nousseviller-lès-Bitche (57513)

☐ Nousseviller-Saint-Nabor (57514)

☐ Novéant-sur-Moselle (57515)

☐ Oberdorff (57516)

☐ Obergailbach (57517)

☐ Oberstinzel (57518)

☐ Obervisse (57519)

☐ Obreck (57520)

☐ Œting (57521)

☐ Ogy-Montoy-Flanville (57482)

☐ Ommeray (57524)

☐ Oriocourt (57525)

☐ Ormersviller (57526)

☐ Orny (57527)

☐ Oron (57528)

☐ Ottange (57529)

☐ Ottonville (57530)

☐ Oudrenne (57531)

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de s

☐ Pagny-lès-Goin (57532)

☐ Pange (57533)

☐ Peltre (57534)

☐ Petit-Réderching (57535)

☐ Petit-Tenquin (57536)

☐ Petite-Rosselle (57537)

☐ Pettoncourt (57538)

☐ Pévange (57539)

☐ Phalsbourg (57540)

☐ Philippsbourg (57541)

☐ Piblange (57542)

☐ Pierrevillers (57543)

☐ Plaine-de-Walsch (57544)

☐ Plappeville (57545)

☐ Plesnois (57546)

☐ Pommérieux (57547)

☐ Pontoy (57548)

☐ Pontpierre (57549)

☐ Porcelette (57550)

☐ Postroff (57551)

☐ Pouilly (57552)

☐ Pournoy-la-Chétive (57553)

☐ Pournoy-la-Grasse (57554)

☐ Prévocourt (57555)

☐ Puttelange-aux-Lacs (57556)

☐ Puttelange-lès-Thionville (57557)

☐ Puttigny (57558)

☐ Puzieux (57559)

☐ Racrange (57560)

☐ Rahling (57561)

☐ Ranguieux (57562)

☐ Raville (57563)

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de s

☐ Réchicourt-le-Château (57564)

☐ Rédange (57565)

☐ Réding (57566)

☐ Rémelfang (57567)

☐ Rémelfing (57568)

☐ Rémeling (57569)

☐ Rémering (57570)

☐ Rémering-lès-Puttelange (57571)

☐ Rémilly (57572)

☐ Réning (57573)

☐ Retonfey (57575)

☐ Rettel (57576)

☐ Reysviller (57577)

☐ Rezonville-Vionville (57578)

☐ Rhodes (57579)

☐ Riche (57580)

☐ Richeling (57581)

☐ Richemont (57582)

☐ Richeval (57583)

☐ Rimling (57584)

☐ Rochonvillers (57586)

☐ Rodalbe (57587)

☐ Rodemack (57588)

☐ Rohrbach-lès-Bitche (57589)

☐ Rolbing (57590)

☐ Rombas (57591)

☐ Romelfing (57592)

☐ Roncourt (57593)

☐ Roppeviller (57594)

☐ Rorbach-lès-Dieuze (57595)

☐ Rosbruck (57596)

☐ Rosselange (57597)

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de s

☐ Rouhling (57598)

☐ Roupeldange (57599)

☐ Roussy-le-Village (57600)

☐ Rozérieulles (57601)

☐ Rurange-lès-Thionville (57602)

☐ Russange (57603)

☐ Rustroff (57604)

☐ Sailly-Achâtel (57605)

☐ Saint-Avoid (57606)

☐ Saint-Epvre (57609)

☐ Saint-François-Lacroix (57610)

☐ Saint-Georges (57611)

☐ Saint-Hubert (57612)

☐ Saint-Jean-de-Bassel (57613)

☐ Saint-Jean-Kourtzerode (57614)

☐ Saint-Jean-Rohrbach (57615)

☐ Saint-Julien-lès-Metz (57616)

☐ Saint-Jure (57617)

☐ Saint-Louis (57618)

☐ Saint-Louis-lès-Bitche (57619)

☐ Saint-Médard (57621)

☐ Saint-Privat-la-Montagne (57622)

☐ Saint-Quirin (57623)

☐ Sainte-Barbe (57607)

☐ Sainte-Marie-aux-Chênes (57620)

☐ Sainte-Ruffine (57624)

☐ Salennes (57625)

☐ Sanry-lès-Vigy (57626)

☐ Sanry-sur-Nied (57627)

☐ Sarralbe (57628)

☐ Sarraltroff (57629)

☐ Sarrebourg (57630)

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de s

☐ Sarreguemines (57631)

☐ Sarreinsming (57633)

☐ Saulny (57634)

☐ Schalbach (57635)

☐ Schmittviller (57636)

☐ Schneckenbusch (57637)

☐ Schœneck (57638)

☐ Schorbach (57639)

☐ Schwerdorff (57640)

☐ Schweyen (57641)

☐ Scy-Chazelles (57642)

☐ Secourt (57643)

☐ Seingbouse (57644)

☐ Semécourt (57645)

☐ Serémange-Erzange (57647)

☐ Servigny-lès-Raville (57648)

☐ Servigny-lès-Sainte-Barbe (57649)

☐ Sierck-les-Bains (57650)

☐ Siersthal (57651)

☐ Sillegny (57652)

☐ Silly-en-Saulnois (57653)

☐ Silly-sur-Nied (57654)

☐ Solgne (57655)

☐ Sorbey (57656)

☐ Sotzeling (57657)

☐ Soucht (57658)

☐ Spicheren (57659)

☐ Stiring-Wendel (57660)

☐ Stuckange (57767)

☐ Sturzelbronn (57661)

☐ Suisse (57662)

☐ Talange (57663)

☐ Tarquimpol (57664)

☐ Tenteling (57665)

☐ Terville (57666)

☐ Téterchen (57667)

☐ Teting-sur-Nied (57668)

☐ Thédling (57669)

☐ Thicourt (57670)

☐ Thimonville (57671)

☐ Thionville (57672)

☐ Thonville (57673)

☐ Tincry (57674)

☐ Torcheville (57675)

☐ Tragny (57676)

☐ Trémery (57677)

☐ Tressange (57678)

☐ Tritteling-Redlach (57679)

☐ Troisfontaines (57680)

☐ Tromborn (57681)

☐ Turquestein-Blancrupt (57682)

☐ Uckange (57683)

☐ Vahl-Ebersing (57684)

☐ Vahl-lès-Bénestroff (57685)

☐ Vahl-lès-Faulquemont (57686)

☐ Val-de-Bride (57270)

☐ Le Val-de-Guéblange (57267)

☐ Vallerange (57687)

☐ Valmestroff (57689)

☐ Valmont (57690)

☐ Valmunster (57691)

☐ Vannecourt (57692)

☐ Vantoux (57693)

☐ Vany (57694)

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de s

☐ Varize-Vaudoncourt (57695)

☐ Varsberg (57696)

☐ Vasperviller (57697)

☐ Vatimont (57698)

☐ Vaudreching (57700)

☐ Vaux (57701)

☐ Vaxy (57702)

☐ Veckersviller (57703)

☐ Veckring (57704)

☐ Velving (57705)

☐ Vergaville (57706)

☐ Vernéville (57707)

☐ Verny (57708)

☐ Vescheim (57709)

☐ Vibersviller (57711)

☐ Vic-sur-Seille (57712)

☐ Vieux-Lixheim (57713)

☐ Vigny (57715)

☐ Vigy (57716)

☐ Viller (57717)

☐ Villers-Stoncourt (57718)

☐ Villers-sur-Nied (57719)

☐ Villing (57720)

☐ Vilsberg (57721)

☐ Virming (57723)

☐ Vitry-sur-Orne (57724)

☐ Vittersbourg (57725)

☐ Vittoncourt (57726)

☐ Viviers (57727)

☐ Voëlfling-lès-Bouzonville (57749)

☐ Voimhaut (57728)

☐ Volmerange-lès-Boulay (57730)

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de s

☐ Volmerange-les-Mines (57731)

☐ Volmunster (57732)

☐ Volstroff (57733)

☐ Voyer (57734)

☐ Vry (57736)

☐ Vulmont (57737)

☐ Waldhouse (57738)

☐ Waldweistroff (57739)

☐ Waldwisse (57740)

☐ Walschbronn (57741)

☐ Walscheid (57742)

☐ Waltembourg (57743)

☐ Wiesviller (57745)

☐ Willerwald (57746)

☐ Wintersbourg (57747)

☐ Wittring (57748)

☐ Wœfling-lès-Sarreguemines (57750)

☐ Woippy (57751)

☐ Woustviller (57752)

☐ Wuisse (57753)

☐ Xanrey (57754)

☐ Xocourt (57755)

☐ Xouaxange (57756)

☐ Yutz (57757)

☐ Zarbeling (57759)

☐ Zetting (57760)

☐ Zilling (57761)

☐ Zimming (57762)

☐ Zommange (57763)

☐ Zoufftgen (57764)

VOTRE SITUATION

Disposez-vous d'un titre de séjour périmé ?

Cochez la mention applicable

☐ **PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de s**

☐ Non

JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR TOUTES DEMANDES

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'état civil

Une copie intégrale d'acte de naissance

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de nationalité

- passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
- à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois

- facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
- si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
- en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour.

Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la remise du titre.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Acte de naissance

Copie intégrale d'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes + traduction en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français + jugement supplétif complet le cas échéant avec certificat de non appel.

Vos documents d'état civil doivent être apostillés ou légalisés par les autorités de votre pays d'origine.

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Eléments complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Toutes pièces complémentaires que vous souhaitez joindre à votre dossier.

CONTRAT D'ENGAGEMENT A RESPECTER LES PRINCIPES DE LA REPUBLIQUE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Qu'est-ce que le contrat d'engagement à respecter les principes de la République ?

Le contrat d'engagement à respecter les principes de la République est un acte qui concerne tout étranger qui sollicite un document de séjour. En le signant, il s'oblige à ne pas enfreindre l'un ou plusieurs des principes qui constituent le socle de la République et garantit la cohésion de la société française.

L'engagement de l'étranger a une portée concrète sur son droit au séjour, c'est-à-dire que la signature du contrat est indispensable pour toute demande de document de séjour, en première demande et en renouvellement, et que le respect des principes de la République est vérifié durant toute la durée de présence en France.

Nous vous présentons les informations à connaître.

A ne pas confondre avec le contrat d'intégration républicaine qui est un contrat conclu entre l'État français et vous, par lequel vous vous engagez à suivre avec sérieux et assiduité les formations qui vous sont demandées.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

J'ai pris connaissance du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

- Principe et cadre juridique

Le Préfet de la Moselle collecte et traite les données personnelles des usagers dans le cadre de la démarche simplifiée "Première demande et demande de renouvellement d'un titre de séjour (non traitée sur l'ANEF) " et dans le respect des réglementations européennes et françaises qui lui sont applicables;

• le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen du 27 avril 2016;

• la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (« loi informatique et libertés »), modifiée.

- Responsable du traitement

Le responsable du traitement est le Préfet de la Moselle.

- Les finalités du traitement

Le traitement a pour finalité de recenser toutes les premières demandes et demandes de renouvellement d'un titre de séjour (non traitées sur l'ANEF) relevant de la préfecture de la Moselle dans un outil unique.

- La base juridique du traitement

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relève de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le préfet de la Moselle (RGPD – article 6(1)e).

- Les personnes concernées

Les personnes concernées par le présent traitement sont les usagers de la préfecture de la Moselle.

- Les données collectées

Les données collectées sont : civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse mail, nationalité, numéro étranger.

- Origine des données personnelles collectées

Les données personnelles sont collectées directement auprès de l'utilisateur, lorsque celui-ci remplit le formulaire sur le site demarches-simplifiees.fr.

- Caractère obligatoire du recueil des données

Les Champs suivis d'un astérisque (*) sont nécessaires au traitement et au suivi des demandes.

En cas de non fourniture par l'utilisateur de ces données, la préfecture de la Moselle ne sera pas en mesure de traiter sa demande.

- Les destinataires des données

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

• les agents de la préfecture de la Moselle affectés à la direction de l'immigration et de l'intégration.

Tout transfert de données vers un pays tiers ou une organisation internationale par la DINUM n'est effectué que sur la base d'instructions documentées de l'Administration ou afin de satisfaire à une exigence spécifique du droit de l'Union ou du droit de l'État membre à laquelle la DINUM est soumise et s'effectue conformément au chapitre V du règlement (UE) 2016/679.

- Prise de décision automatisée

Le traitement ne fait l'objet d'aucune prise de décision automatisée.

- La durée de conservation des données

Les données collectées sont conservées 12 mois et sont ensuite supprimées.

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de s

- Sécurité des données

Les données personnelles recueillies sont traitées selon des protocoles sécurisés, conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information de l'État (PSSIE).

- Droits des personnes

Conformément au cadre juridique en vigueur, les usagers disposent des droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles.

Conformément à l'article 21 du RGPD, les usagers ont le droit de s'opposer à tout moment au traitement des données les concernant, en justifiant de raisons tenant à leur situation particulière. Ce droit s'exerce de la même manière.

- Réclamation

Ce traitement de données à caractère personnel est contrôlé par le délégué à la protection des données du ministère de l'Intérieur

Délégué ministériel à la protection des données – ministère de l'Intérieur – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08.

Pour toute réclamation, les usagers peuvent s'adresser à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

• en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

• ou par écrit : CNIL - 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

ENGAGEMENTS

J'atteste avoir une maîtrise orale (au moins élémentaire) de la langue française

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je certifie sur l'honneur que les informations figurant sur ce questionnaire sont exactes et je m'engage à en justifier

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je certifie sur l'honneur ne pas avoir déposé la même demande dans un autre département

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je certifie sur l'honneur ne pas vivre en état de polygamie en France dans le cas où j'ai la nationalité d'un pays autorisant cette pratique

A compléter si vous êtes un homme et si le pays dont vous avez la nationalité autorise la polygamie, soit notamment : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie Saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Birmanie, Brunei, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Djibouti, Égypte, Émirats Arabes Unis, Gabon, Gambie, Guinée Équatoriale, Indonésie, Irak, Iran, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Lesotho, Liban, Liberia, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Qatar, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri-Lanka, Swaziland, Syrie, Tanzanie, Tchad, Togo.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Toute information renseignée de manière incomplète ou erronée est susceptible de compromettre l'instruction de la

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

JUSTIFICATIF A FOURNIR PAR REFERENCES DE TITRES

Liste des pièces à fournir pour compléter votre demande

<https://www.moselle.gouv.fr/Demarches/Demarches-de-l-etranger-en-France/Liste-des-pieces-justificatives>

Information importante

L'étranger qui sollicite la délivrance d'un titre de séjour doit présenter à l'appui de sa demande, les pièces justificatives dont la liste est fixée par arrêté annexé au code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) - article R.431-11.

Arrêté du 4 mai 2022 fixant la liste des pièces justificatives exigées pour la délivrance des titres de séjour prévus par le livre IV du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Information : Tout dossier ne comportant pas l'ensemble des pièces requises sera clôturé et ne fera l'objet d'aucune instruction.

Certificat de résidence pour Algérien d'1 ou 2 an(s) Immigration professionnelle / Stagiaire (1ère demande et renouvellement)

Quelle est votre situation?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Je suis salarié ou travailleur temporaire

☐ J'exerce une profession artistique et culturelle

☐ J'exerce une profession commerciale, industrielle ou artisanale

☐ Je suis "scientifique- chercheur "

Je suis salarié ou travailleur temporaire

(art. 7 b) et e) de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Visa de long séjour portant le motif du séjour (ou copie de la carte de séjour si Algérien titulaire d'un titre de séjour en France ou titulaire d'un titre de séjour portant la mention «chercheur» délivré par un autre Etat de l'UE et demandant son admission au séjour en France en qualité de scientifique)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Demande d'autorisation de travail

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2728>

Pièces à fournir en cas de renouvellement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Si je suis salarié

Si j'occupe un emploi :

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de s

- élément de la déclaration sociale nominative de l'employeur concernant le salarié avant la demande de renouvellement de la

carte de séjour ou attestation d'activité ou attestation d'activité professionnelle des 12 derniers mois téléchargée par le salarié sur <https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/>

Si je n'occupe plus d'emploi :

- L'avis de situation individuelle établi par France travail

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Si je suis travailleur temporaire

(art. 7 e) de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Dossier de demande d'autorisation de travail constitué par l'employeur

J'exerce une profession artistique et culturelle

(art.7 g) de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Formulaire de demande d'autorisation de travail pour un artiste ou un technicien étranger du spectacle vivant et enregistré ou un contrat visé par le Directeur régional des affaires culturelles dans les autres cas

Pièces à fournir en cas de renouvellement

Lorsque je ne suis pas salarié

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Contrat visé par le Directeur régional des affaires culturelles (DRAC)

Lorsque je suis salarié

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce justificative

Si j'occupe toujours l'emploi qui a justifié la délivrance de la dernière autorisation de travail :

- attestation de présence dans l'emploi établie par l'employeur et les 3 derniers bulletins de paie.

Si j'ai changé d'emploi :

- dossier de demande d'autorisation de travail pour un artiste ou un technicien étranger du spectacle vivant et enregistré constitué par l'employeur

J'exerce une profession commerciale, industrielle ou artisanale

(art. 5 et 7 c) de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Inscription (ou affiliation) auprès d'un organisme professionnel

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Affiliation au régime social des indépendants

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Profession réglementée : autorisation d'exercice ou inscription à l'ordre concerné

En cas de renouvellement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Preuves de l'effectivité de l'activité : contrat de bail ou de domiciliation, bordereau de situation fiscale, bulletins de salaire ou extrait du livre de compte

Je suis "scientifique- chercheur "

(art. 7 f) et 9 de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Convention d'accueil signée avec un organisme public ou privé ayant une mission de recherche ou d'enseignement supérieur préalablement agréé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Uniquement en PREMIÈRE DEMANDE si le demandeur a été admis au séjour en tant que «chercheur» dans un autre Etat de l'UE

Carte de séjour et convention d'accueil (traduite) délivrés par cet État

Carte de séjour temporaire portant la mention « salarié »

Article L. 421-1 du Ceseda

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Visa de long séjour ou titre de séjour en cours de validité

Focus sur l'autorisation de travail

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2728>

Le recrutement d'un ressortissant étranger est soumis à l'obtention d'une autorisation de travail au bénéfice de ce dernier. L'autorisation de travail est sollicitée par l'employeur exclusivement en ligne, sur la plateforme ANEF-Immipro : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ En fonction de votre situation : Si la demande est effectuée à l'expiration du VLS-TS « salarié » ou si la demande est effectuée pour un changement de statut après une carte de séjour n'autorisant pas l'activité salariée

CAS 1 : Si la demande est effectuée à l'expiration du VLS-TS « salarié » :

Si vous occupez toujours l'emploi qui a justifié la délivrance du visa :

- autorisation de travail dématérialisée

- éléments justifiant le maintien du contrat du travail : élément de la déclaration sociale nominative de l'employeur vous concernant avant la demande de renouvellement du titre de séjour ou attestation d'activité ou attestation d'activité professionnelle des 12 derniers mois accessible sur <https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/>

Si votre employeur est un particulier employeur : attestation d'emploi (CESU ou autre organisme de déclaration...).

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de séjour

Si vous êtes sans emploi :

- attestation d'employeur destinée à France travail justifiant la rupture du contrat de travail.
- avis de situation individuelle établi par France travail

CAS 2 : Si la demande effectuée pour un changement de statut après une carte de séjour n'autorisant pas l'activité salariée

Si vous souhaitez exercer un autre emploi :

- attestation de l'employeur précédent destinée à France travail justifiant la rupture du contrat de travail.
- autorisation de travail dématérialisée produite par le nouvel employeur

Carte de séjour temporaire portant la mention « travailleur temporaire »

Article L. 421-3 du Ceseda

CAS 1 : Vous êtes salarié bénéficiaire d'un contrat de travail à durée déterminée

Si vous poursuivez l'exécution du contrat à durée déterminée qui a justifié la délivrance de votre dernière autorisation de travail dans la limite des prolongations autorisées par le code du travail :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Autorisation de travail dématérialisée correspondant au poste occupée

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2728>

Le recrutement d'un ressortissant étranger est soumis à l'obtention d'une autorisation de travail au bénéfice de ce dernier. L'autorisation de travail est sollicitée par l'employeur exclusivement en ligne, sur la plateforme ANEF-Immipro : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Elément de la déclaration sociale nominative de l'employeur vous concernant avant la demande de renouvellement du titre de séjour ou attestation d'activité ou attestation d'activité professionnelle des 12 derniers mois accessible sur <https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/> Si votre employeur est un particulier employeur : Attestation d'emploi (CESU ou autre organisme de déclaration).

CAS 2 : Vous souhaitez occuper un autre emploi sous contrat à durée déterminée (nouveau contrat)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Attestation de l'employeur précédent destinée à France travail justifiant la rupture du contrat de travail

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Autorisation de travail dématérialisée délivrée à votre nouvel employeur

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2728>

Le recrutement d'un ressortissant étranger est soumis à l'obtention d'une autorisation de travail au bénéfice de ce dernier. L'autorisation de travail est sollicitée par l'employeur exclusivement en ligne, sur la plateforme ANEF-Immipro : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

CAS 3 : Vous êtes salarié détaché

Lorsque vous poursuivez l'exécution de la mission qui a justifié la délivrance de l'autorisation de travail dans le cadre de son détachement :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de séjour

☐ Autorisation de travail dématérialisée correspondant à la mission occupée

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2728>

Le recrutement d'un ressortissant étranger est soumis à l'obtention d'une autorisation de travail au bénéfice de ce dernier. L'autorisation de travail est sollicitée par l'employeur exclusivement en ligne, sur la plateforme ANEF-Immipro : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déclaration de détachement transmise à l'inspection du travail

Carte de séjour temporaire « entrepreneur/profession libérale »

Article L. 421-5 du CESEDA

CAS 1 En cas de création (changement de statut ou nouvelle activité)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Avis rendu par la plateforme en charge de la main d'œuvre étrangère compétente dans le département dans lequel le projet est envisagé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) ou d'affiliation au régime social des indépendants (à produire lors de la fabrication de la carte de séjour).

CAS 2 : En cas de poursuite d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) ou d'affiliation au régime social des indépendants.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Documents prévus par l'arrêté INTV1629756A du 28 octobre 2016 relatif aux pièces à produire pour la demande de délivrance de la carte de séjour « entrepreneur/profession libérale » ou « passeport talent »

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Tout justificatif de l'effectivité de l'entreprise et des ressources tirées de l'activité au moins équivalentes au SMIC à temps plein.

Vous exercez une activité libérale

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ En cas de création (changement de statut ou nouvelle activité) : justificatif d'immatriculation URSSAF et justification des capacités de son activité à lui procurer un niveau de ressources au moins équivalentes au SMIC à temps plein

Smic (salaire minimum de croissance)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2300>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ En cas de poursuite d'activité : tout justificatif de l'effectivité de l'activité et justification des ressources tirées de l'activité au moins équivalentes au SMIC à temps plein.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Si exercice d'une profession réglementée : autorisation d'exercice ou inscription à l'ordre concerné.

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de séjour Stagiaire (1ère demande et renouvellement)

Article. L. 426-23 du CESEDA

Ressortissant étranger disposant d'une convention de stage d'une durée supérieure à 3 mois, visée par l'autorité administrative compétente, soit au titre de la formation initiale (étudiant), soit de la formation continue (salarié).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Convention de stage initiale et le cas échéant avenant prolongeant le stage visé favorablement par la plateforme MOE compétente territorialement.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Justificatif de ressources mensuelles.

Jeune au pair (1ère demande et renouvellement)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Convention d'accueil (CERFA n°15973*01)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Tout document attestant d'un parcours complet d'études secondaires ou d'une forme de qualifications professionnelles.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Copie d'une pièce d'identité de chacun des parents de la famille d'accueil.

En cas de renouvellement après un visa de long séjour valant titre de séjour

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Visa de long séjour valant titre de séjour validé en ligne ou carte de séjour en cours de validité.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Convention d'accueil (CERFA n°15973*01) remplie et signée par les deux parties.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Justificatif d'affiliation à l'assurance maladie couvrant la durée de son séjour.

Recherche d'emploi ou création d'entreprise

Quelle est votre situation ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Étudiant présent sur le territoire et sollicitant une carte de séjour « Recherche d'emploi ou création d'entreprise » à la fin de ses études (art. L. 422-10 du CESEDA)
- ☐ Étranger ayant quitté le territoire à la fin de ses études et revenant en France sollicitant une carte de séjour « Recherche d'emploi ou création d'entreprise » (art. L.422-14 du CESEDA)
- ☐ Étudiant sollicitant une autorisation provisoire de séjour pour recherche d'emploi en application des accords bilatéraux
- ☐ Chercheur présent sur le territoire et sollicitant une carte de séjour « Recherche d'emploi ou création d'entreprise » à la fin de ses travaux de recherche (art. L.422-10 du CESEDA)

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de séjour étudiant présent sur le territoire et sollicitant une carte de séjour « Recherche d'emploi ou création d'entreprise » à la fin de ses études (art. L. 422-10 du CESEDA)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Carte de séjour étudiant ou étudiant programme de mobilité en cours de validité ou visa de long séjour valant titre de séjour validé en ligne

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Diplôme de grade au moins équivalent au master ou diplômes de niveau I labellisés par la Conférence des grandes écoles ou diplôme de licence professionnelle obtenu dans l'année dans un établissement d'enseignement supérieur habilité au plan national. La présentation de ce diplôme peut être différée au moment de la remise de la carte temporaire de séjour

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Selon le projet professionnel : tout justificatif d'un projet de création d'entreprise dans un domaine correspondant à votre formation.

Étranger ayant quitté le territoire à la fin de ses études et revenant en France sollicitant une carte de séjour « Recherche d'emploi ou création d'entreprise » (art. L.422-14 du CESEDA)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Visa de long séjour valant titre de séjour validé en ligne.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Diplôme, obtenu dans les quatre ans précédant la demande, au moins équivalent au grade de master ou diplômes de niveau I labellisés par la Conférence des grandes écoles ou diplôme de licence professionnelle obtenu dans l'année dans un établissement d'enseignement supérieur habilité au plan national ou attestation de réussite définitive au diplôme

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Justification que vous étiez titulaire d'une carte de séjour temporaire ou pluriannuelle portant la mention « étudiant » ou « étudiant-programme de mobilité » lors de l'obtention du diplôme

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Assurance maladie couvrant la durée du séjour

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Justification de moyens d'existence suffisants : si vous êtes boursier du gouvernement français ou bénéficiaire de programmes européens : un justificatif de cette situation ; si vous êtes boursier dans votre pays d'origine : l'attestation de bourse de l'organisme payeur du pays d'origine précisant le montant et la durée de la bourse ; si vous travaillez : vos trois dernières fiches de paie ; si vous êtes pris en charge par un tiers : les attestations bancaires de virements réguliers ou une attestation sur l'honneur de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis ; si vous disposez de ressources suffisantes : l'attestation bancaire de solde créditeur suffisant ; en cas de ressources multiples veuillez joindre le justificatif de chacune des ressources

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Selon le projet professionnel : tout justificatif d'un projet de création d'entreprise dans un domaine correspondant à votre formation

Étudiant sollicitant une autorisation provisoire de séjour pour recherche d'emploi en application des accords bilatéraux

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Carte de séjour étudiant en cours de validité ou visa de long séjour valant titre de séjour validé en ligne

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

PREFECTURE DE LA MOSELLE : Première demande et demande de renouvellement d'un titre de séjour

- ☐ Diplôme (selon l'accord applicable) délivré par un établissement d'enseignement supérieur. La présentation de ce diplôme peut être différée au moment de la remise de l'autorisation provisoire de séjour

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Selon le projet professionnel : tout justificatif d'un projet de création d'entreprise dans un domaine correspondant à sa formation

En cas de renouvellement uniquement

En cas de renouvellement après une autorisation provisoire de séjour pour recherche d'emploi en application des accords bilatéraux.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Autorisation provisoire de séjour pour recherche d'emploi en cours de validité (durée selon l'accord applicable)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Diplôme (selon l'accord applicable) délivré par un établissement d'enseignement supérieur. La présentation de ce diplôme peut être différée au moment de la remise de l'autorisation provisoire de séjour

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Selon le projet professionnel : tout justificatif d'un projet de création d'entreprise dans un domaine correspondant à sa formation

Chercheur présent sur le territoire et sollicitant une carte de séjour « Recherche d'emploi ou création d'entreprise » à la fin de ses travaux de recherche (art. L.422-10 du CESEDA)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Carte de séjour chercheur ou chercheur programme de mobilité en cours de validité ou visa de long séjour valant titre de séjour validé en ligne

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ La confirmation par l'organisme de recherche de l'achèvement des travaux de recherche (la présentation de la confirmation peut être différée au moment de la remise de la carte de séjour temporaire)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Selon le projet professionnel : tout justificatif d'un projet de création d'entreprise dans un domaine correspondant à ses recherches

Titre de séjour "étudiant" après un visa "mineur scolarisé" ou "étudiant-concours".

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Visa de long séjour

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Certificat d'inscription produit par l'établissement ou certificat de pré-inscription

(Le certificat d'inscription définitive sera à fournir au plus tard lors de la remise du titre). Celui-ci peut être un établissement public ou privé d'enseignement supérieur ou d'enseignement secondaire général (préparant le baccalauréat) ou technique (préparant le CAP ou le BEP) ou dans un organisme de formation professionnelle. Le suivi de cours d'enseignement à distance, le suivi de cours en « auditeur libre », ne confèrent pas la qualité d'étudiant.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

(les ressources financières mensuelles doivent être au moins égales au montant de l'allocation d'entretien mensuelle de base allouée aux boursiers du gouvernement français soit 615 €/mois en application de la décision du Ministère des affaires étrangères du 9 juillet 2003)

Explication

- Si vous êtes boursier du gouvernement français ou bénéficiaire de programmes européens : un justificatif de cette situation.
- Si vous êtes boursier dans votre pays d'origine : l'attestation de bourse de l'organisme payeur du pays d'origine précisant le montant et la durée de la bourse.
- Si vous travaillez : vos 3 dernières fiches de paie
- Si vous êtes pris en charge par un tiers : justificatifs d'identité du tiers, attestations bancaires de la programmation de virements réguliers ou attestation sur l'honneur de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis.
- Si vous disposez de ressources suffisantes : l'attestation bancaire de solde créditeur suffisant

En cas de ressources multiples justifiant le montant total de 615€, veuillez joindre le justificatif de chacune des ressources.